PLUi-HM

THONON agglomération

COMMUNE DE
BALLAISON

ÉLABORATION

PLAN DES PRESCRIPTIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXX, arrêtant le projet de PLUi-HM .

Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

N° de planche : 1/4 SECTEUR : CENTRE

Échelle : 1:2 500

Date d'édition : 03/02/2025

N° de dossier : 22009

epode

04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

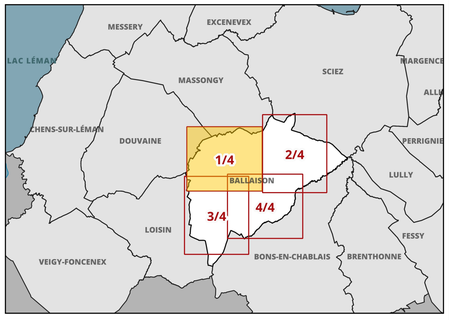

N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
98	Création d'un ER pour cheminement piétonnier permettant de rejoindre le chemin du Paradis - sécurisation	Commune
205	Régularisation chemin d'accès à passer entièrement en chemin public (3m)	Commune
770	Création d'un chemin piéton vers la salle polyvalente, largeur 2m	Commune
771	Création de cheminements doux, largeur 3m	Commune
773	Equipements publics et/ou aménagements d'espaces publics et/ou de stationnement	Commune
774	Aménagement de sécurité VC2/CD20	Commune
776	Création d'un bassin de rétention	Commune
778	Création voirie de 5m + 1.5m de trottoir	Commune
779	Création de logements aidés	Commune
782	Réalisation d'un équipement public au coeur du chef-lieu	Commune
784	Elargissement chemin de la Pierre à Martin (Vc n°10) pour le porter à 5m de largeur + trottoir 1,5m	Commune
785	Création de cheminements doux, largeur 3m	Commune
786	Aménagement futur de la RD225 de la limite avec Massongy à la limite avec Loisin. Largeur de plateforme : 8m en section courante	Département
788	Rond-point	Commune
789	Elargissement impasse des Vignettes (VC n°220) pour le porter à 5m de largeur + trottoir 1,5m	Commune
794	Création de cheminements doux, largeur 3m	Commune
796	Création de cheminements doux, largeur 3m	Commune
797	Aménagement paysager et sécurisation de l'entrée de village	Commune

ZONAGE

- Contours de zonage
  (se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installationsd'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
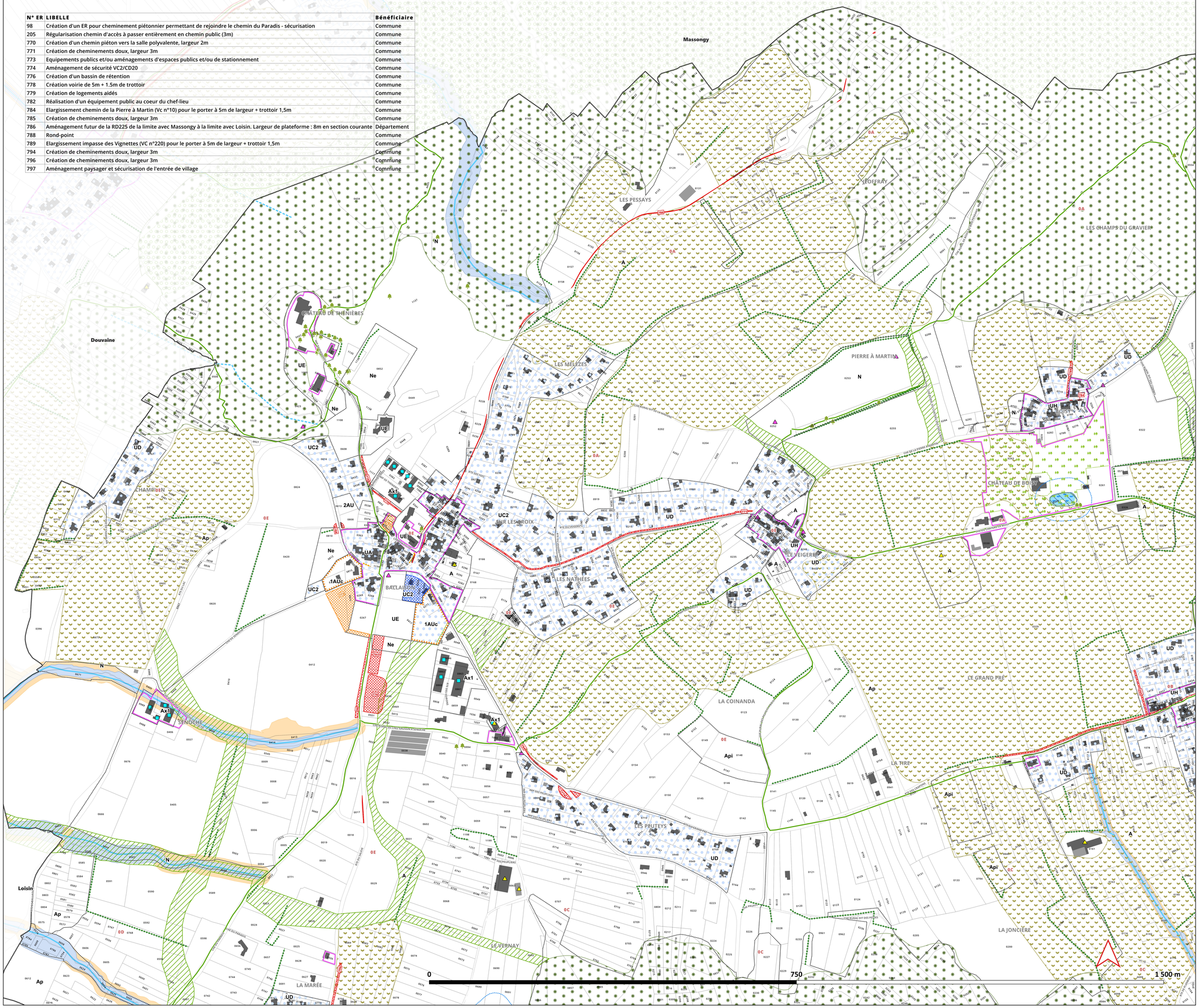
Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PCI 07-2024